RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Office reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Les membres de l'Office surveillent la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et approuvent les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Office, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport présente la nature et l'étendue de cette vérification de même que son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer les membres de l'Office pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Serge Larivière, Directeur général

Régent Brind'Amour, Directeur des services administratifs

POUR

L'OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

Québec, le 12 novembre 2010

ection O-

Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris au 30 juin 2010 ainsi que les états des résultats et de l'excédent cumulé de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 30 juin 2010 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Turand Pachance FCA and two

Renaud Lachance, FCA auditeur

Québec, le 12 novembre 2010

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS RÉSULTATS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2010

PRODUITS	<u>2010</u>	2009
Contributions du gouvernement du Québec Intérêts	21 866 680 2 465	\$ 21 142 491 \$ 11 427
CHARGES	<u>21 869 145</u>	21 153 918
Prestations de sécurité du revenu	19 791 680	<u>19 168 491</u>
Frais d'administration		
Traitement et avantages sociaux	1 164 875	1 164 298
Déplacements	217 054	234 268
Loyers	135 280	98 056
Honoraires professionnels	63 250	35 408
Entretien et traitements informatiques	257 157	265 756
Fournitures	116 524	99 197
Téléphone et communications	29 500	28 626
Frais de banque et d'intérêts	1 914	2 050
Amortissement des immobilisations corporelles	27 089	<u>115 834</u>
	2 012 643	2 043 493
	21 804 323	21 211 984
EXCÉDENT / (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>64 822</u>	\$ <u>(58 066)</u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS EXCÉDENT CUMULÉ DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2010

	<u>2010</u>		<u>2009</u>	
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	681 631	Ś	739 697	Ś
Remise au gouvernement du Québec (note 12)	(300 000)	,	-	·
Excédent / (Insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice	64 822		<u>(58 066)</u>	
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	<u>446 453</u>	\$	<u>681 631</u>	\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS BILAN AU 30 JUIN 2010

	<u>2010</u>		<u>2009</u>	
ACTIF				
Actif à court terme				
Encaisse (note 3)	510 387	\$	293 870	\$
Dépôt à terme (note 4)	250 000		525 000	
Créances (note 5)	3 379 325		3 319 652	
Frais payés d'avance	<u>1 541</u>		<u>19 504</u>	
	4 141 253		4 158 026	
Immobilisations corporelles (note 6)	32 511		35 210	
	4 4 7 2 7 6 4	.	4 402 226	<u>ر</u>
	<u>4 173 764</u>	\$	<u>4 193 236</u>	\$
PASSIF				
Passif à court terme		_		
Charges à payer et frais courus (note 7)		\$	3 504 661	\$
Dû au Fonds d'assurance (note 11)	7 169		6 944	
	3 727 311		3 511 605	
EXCÉDENT CUMULÉ	446 453		681 631	
	4 173 764	\$	<u>4 193 236</u>	\$
	41/3/04	Ą	4 133 230	ڔ

Engagements (note 8)

Fonds d'assurance (note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR

L'OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

Gérald Lemoyne

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS NOTES COMPLÉMENTAIRES 30 JUIN 2010

1. CONSTITUTION, FONCTION ET FINANCEMENT

L'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris, constitué en vertu de la *Loi sur l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris* (L.R.Q., chapitre O-2.1), a pour fonction d'administrer le programme de sécurité du revenu établi par cette loi aux fins de fournir aux piégeurs et chasseurs cris une garantie de revenu; ce programme comprend également d'autres mesures d'incitation à se consacrer aux activités d'exploitation de la faune comme mode de vie.

Des montants sont versés à des unités de prestataires qui y sont admissibles, sujet entre autres conditions, au temps passé à chasser, pêcher et piéger et à exercer des activités accessoires.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, l'Office n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, l'Office utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de l'ICCA* pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de l'Office par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Produits

Les contributions du gouvernement du Québec non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les contributions affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont effectuées.

Les autres produits sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés et que leur recouvrement est raisonnablement assuré.

Prestations de sécurité du revenu

Les prestations sont constatées lorsqu'elles sont autorisées et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est. Les montants relatifs à la récupération des trop-payés sont comptabilisés au moment où ils sont récupérés étant donné l'incertitude concernant la recouvrabilité de ces derniers.

Dépôts à terme

Les dépôts à terme sont comptabilisés à la moindre valeur (coût ou valeur de réalisation nette).

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile prévue, soit :

	<u>Durée</u>
Améliorations locatives	7 ans
Mobilier équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Logiciel	5 ans

Dépréciation d'immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Office de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que l'Office ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. ENCAISSE

L'encaisse comprend un montant de 30 000 \$, détenu dans un compte en fiducie et affecté par résolution des membres de l'Office aux versements de prestations. Ce montant sert à pourvoir, entre autres, aux versements d'avance et aux paiements d'urgence lorsque le processus normal d'émission de chèques entraîne des délais excessifs pour le prestataire.

4. DÉPÔT À TERME

L'Office possède un dépôt à terme portant intérêts à un taux de 0,40 % (2009 : 0,40 %), échéant le 23 juillet 2010.

5. CRÉANCES

Subvention à recevoir du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	<u>2010</u> 3 257 904	\$	<u>2009</u> 3 264 598	\$
Autres	<u>121 421</u> 3 379 325	¢	<u>55 054</u> 3 319 652	¢
	3 37 3 3 2 3	۲	3 313 032	Ç

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2010				2009	
	Amortissement							
	<u>Coût</u>		<u>cumulé</u>		<u>Net</u>		<u>Net</u>	
Améliorations locatives	18 416	\$	18 416	\$	-	\$	1 974	\$
Mobilier et Équipement	20 834		3 543		17 291		6 209	
Équipement informatique	37 324		22 104		15 220		9 609	
Logiciel	904 650		904 650				<u>17 418</u>	
	<u>981 224</u>	\$	<u>948 713</u>	\$	<u>32 511</u>	\$	<u>35 210</u>	\$

Les acquisitions de l'exercice totalisent un montant de 24 390 \$ (2009 : 11 648 \$).

7. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	<u>2010</u>	<u>2009</u>	
Prestations de la sécurité du revenu	3 590 565	\$ 3 379 391	\$
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	1 404	936	
Centre de services partagés du Québec	47 004	47 004	
Fournisseurs	41 975	27 705	
Traitements et avantages sociaux	39 194	49 625	
	3 720 142	\$ 3 504 661	\$

8. ENGAGEMENTS

L'Office est engagé par un contrat de services professionnels avec le Centre de services partagés du Québec pour l'entretien de son système informatique jusqu'en mars 2013.

L'Office est également engagé par deux baux à long terme échéant en mars et avril 2020 pour des locaux administratifs. Ces engagements totalisent 1 029 247 \$.

Les paiements minimums futurs exigibles sur la totalité des engagements s'établissent comme suit :

2011	356 524 \$
2012	296 057
2013	248 109
2014	105 540
2015	105 799
2016 et suivants	510 975
	<u>1 623 004 \$</u>

9. RÉGIMES DE RETRAITE

Les employés de l'Office participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Office imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 49 645 \$ (2009 : 49 267 \$). Les obligations de l'Office envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses contributions à titre d'employeur.

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés comptabilisées à la valeur d'échange et déjà divulguées dans les états financiers, l'Office est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Office n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

11. FONDS D'ASSURANCE

La Convention complémentaire no 15 modifiant le chapitre 30 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2002. Un Fonds d'assurance administré par l'Office a été créé, pour financer les congés de maladie et ceux relatifs aux désastres. Le Fonds est financé par des contributions égales du gouvernement du Québec et des prestataires du programme. Les actifs du Fonds d'assurance ne font pas partie des actifs de l'Office, lequel a la responsabilité de rendre compte des activités du Fonds.

Les résultats, l'excédent cumulé et la situation financière du Fonds d'assurance pour l'exercice se terminant le 30 juin 2010 sont les suivants :

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ

	<u>2010</u>	<u>2009</u>	
PRODUITS			
Contribution du gouvernement du Québec	20 501	\$ 20 112	\$
Contribution des prestataires	20 501	20 112	
Intérêts	<u>12 646</u>	<u>42 851</u>	
	<u>53 648</u>	<u>83 075</u>	
CHARGES			
Congés de maladie et désastres	230 881	298 712	
Frais de banque	90	115	
	<u>230 971</u>	<u>298 827</u>	
INSUFFISANCE			
DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(177 323)	(215 752)	
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	<u>202 729</u>	<u>418 481</u>	
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	<u>25 406</u>	\$ <u>202 729</u>	\$

11. FONDS D'ASSURANCE (suite)

BILAN

	<u>2010</u>	2009	
ACTIF À COURT TERME			
Encaisse	180	\$ 210	\$
Placements temporaires	2 122 924	2 097 778	
Compte à recevoir de l'Office	7 169	6 944	
Compte à recevoir du gouvernement du Québec	7 169	6 944	
	<u>2 137 442</u>	<u>2 111 876</u>	
DASSIE			
PASSIF	2 4 4 2 0 2 6	4 000 4 47	
Congés de maladie à payer	2 112 036	\$ 1 909 147	\$
EXCÉDENT CUMULÉ	<u>25 406</u>	202 729	
	<u>2 137 442</u>	\$ <u>2 111 876</u>	\$

12. REMISE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

En juin 2010, les membres de l'Office ont résolu de remettre un montant de 300 000 \$ au gouvernement du Québec à même l'excédent cumulé.

ANNEXE II

États financiers

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Office des professions du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Office reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'Office, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion.

M^e Jean Paul Dutrisac Président

Québec, le 16 juin 2011

ÉTATS FINANCIERS

de l'exercice clos le 31 mars 2011

Rapport de la direction	6
Rapport de l'auditeur indépendant	6

ÉTATS FINANCIERS

Résultats et excédent cumulé	62
Bilan	63
Flux de trésorerie	64
Notes complémentaires	65 à 70

60

M. Jacques Laflamme

Directeur des services administratifs

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Office des professions du Québec, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011, l'état des résultats et de l'excédent cumulé et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend

en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office des professions du Québec au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V.-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

lurand Puchance FCA and two

Renaud Lachance, FCA auditeur

Québec, le 16 juin 2011

Office des professions du Québec

Résultats et excédent cumulé de l'exercice clos le 31 mars 2011

	2011	2010
PRODUITS		
Contributions des membres des ordres professionnels	8 027 834 \$	9 132 511 \$
Intérêts	46 431	38 806
Honoraires du Fonds d'appui à la mobilité de la main-d'œuvre	32 759	49 528
	8 107 024	9 220 845
CHARGES		
Frais d'administration		
Traitements et avantages sociaux	3 867 413	3 311 948
Services de transport et de communication	248 023	218 987
Services professionnels et administratifs	1 008 633	894 158
Loyers et entretien	428 439	324 929
Fournitures et matériel	109 949	120 108
Amortissement des immobilisations corporelles	162 997	166 934
	5 825 454	5 037 064
Autres charges		
Frais de gestion du Fonds d'appui à la mobilité de la main-d'œuvre	32 759	49 528
Honoraires et remboursements de frais (note 3)	2 388 296	2 467 575
	2 421 055	2 517 103
	8 246 509	7 554 167
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(139 485)	1 666 678
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	2 076 344	409 666
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	1 936 859 \$	2 076 344 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

Office des professions du Québec

Bilan au 31 mars 2011

	2011	2010
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	681 558 \$	630 341 \$
Créances	377 022	523 358
Intérêts courus à recevoir	31 756	35 198
Placements (note 4)	7 227 122	7 504 925
Frais payés d'avance	19 342	
	8 336 800	8 693 822
Immobilisations corporelles (note 5)	451 974	223 709
	8 788 774 \$	8 917 531 \$
PASSIF À court terme		
Charges à payer et frais courus	1 811 672 \$	1 633 466 \$
Provision pour vacances (note 6)	374 383	294 846
Provision pour congés de maladie (note 6)	118 996	_
Fonds d'appui à la mobilité de la main-d'œuvre (note 8)	3 908 712	4 315 621
	6 213 763	6 243 933
Provision pour congés de maladie (note 6)	638 152	597 254
	6 851 915	6 841 187
EXCÉDENT CUMULÉ	1 936 859	2 076 344
	8 788 774 \$	8 917 531 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour l'Office des professions du Québec

M^e Jean Paul Dutrisac

Président

M. Jacques Laflamme

Directeur des services administratifs

Office des professions du Québec

Flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 mars 2011

	2011	2010
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Insuffisance) Excédent des produits sur les charges	(139 485) \$	1 666 678 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	162 997	166 934
Variation nette des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Créances	146 336	44 789
Intérêts courus à recevoir	3 442	(33 091)
Frais payés d'avance	(19 342)	_
Charges à payer et frais courus	178 206	54 015
Fonds d'appui à la mobilité de la main-d'œuvre	(406 909)	(282 425)
Provisions pour congés maladie et vacances	239 431	101 570
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	164 676	1 718 470
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(391 262)	(53 271)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(391 262)	(53 271)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(226 586)	1 665 199
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	8 135 266	6 470 067
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	7 908 680 \$	8 135 266 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent l'encaisse et les placements. L'usage d'un montant de 3 908 712 \$ (4 315 621 \$ en 2010) de placements est toutefois restreint au versement de subventions du Fonds d'appui à la mobilité de la main-d'œuvre.

Office des professions

Notes complémentaires 31 mars 2011

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Office des professions du Québec est un organisme constitué en vertu du *Code des professions* (L.R.Q., chapitre C-26) et a pour fonction de veiller à ce que chacun des ordres professionnels assure la protection du public.

L'Office relève du ministre responsable de l'application des lois professionnelles que le gouvernement désigne. Les opérations de l'Office sont financées à même les contributions des membres des ordres professionnels. Ces contributions sont versées aux ordres professionnels qui en font la remise à l'Office. Le *Code des professions* prévoit dans le calcul de cette contribution une majoration ou diminution pour tenir compte des déficits ou excédents des exercices financiers antérieurs. Si l'Office prévoit un surplus ou un déficit pour une année financière, il peut également être pris en compte en tout ou en partie.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, l'Office utilise prioritairement le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de l'Office, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments

faisant l'objet d'une estimation sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles et les provisions pour congés de maladie et vacances. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Comptabilisation des produits

Les produits provenant des contributions des membres des ordres professionnels et des honoraires de gestion sont constatés lorsque les conditions suivantes, s'il y a lieu, sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord.
- Le service a été rendu.
- Le montant est déterminable.
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention des fonds au cours de l'exercice.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Office consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire et selon les durées de vie suivantes :

	NOMBRE D'ANNÉES
Équipement informatique	3
Équipement téléphonique	5
Mobilier	5
Aménagement des locaux	5
Frais de développement de systèmes informatiques	5

Dépréciation des immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Office de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise de valeur n'est constatée.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Office ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour congés de maladie

Les obligations découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation établie selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

3. HONORAIRES ET REMBOURSEMENTS DE FRAIS

En vertu du *Code des professions*, l'Office a la responsabilité d'assumer les charges suivantes : les honoraires ou indemnités des présidents de conseil de discipline des ordres professionnels ainsi que les allocations de présence et le remboursement des frais raisonnables engagés par les administrateurs nommés par

l'Office aux Conseils d'administration des ordres professionnels pour représenter le public. Les honoraires ou indemnités sont fixés par le gouvernement.

La charge se détaille comme suit :

	2011	2010
Présidents de conseils de discipline des ordres professionnels	1 984 709 \$	2 045 028 \$
Administrateurs nommés	403 587	422 547
	2 388 296 \$	2 467 575 \$

Les charges à payer et frais courus incluent des honoraires et remboursements de frais pour les travaux réalisés par les présidents de conseils de discipline non encore facturés au 31 mars 2011 totalisant 1 190 480 \$ (2010 : 1 033 886 \$).

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

4. PLACEMENTS

	201	1	2010	0
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Certificat de placement 0,85 % échéant le 8 avril 2011	900 000 \$	900 461 \$		
Certificat de placement 1,00 % échéant le 13 avril 2011	3 327 122	3 328 672		
Certificat de placement 1,10 % échéant le 6 mai 2011	3 000 000	3 029 745		
Certificat de placement 0,4 % échu le 14 avril 2010			3 304 925 \$	3 305 505 \$
Certificat de placement 0,35 % échu le 26 avril 2010			600 000	600 028
Cetificat de placement 1,05 % échu le 3 mai 2010			3 600 000	3 634 590
	7 227 122 \$	7 258 878 \$	7 504 925 \$	7 540 123 \$

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

		2011 2010				
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Équipement informatique	289 794 \$	(222 686) \$	67 108 \$	227 024 \$	(180 115) \$	46 909 \$
Équipement téléphonique	68 109	(41 602)	26 507	55 622	(35 412)	20 210
Mobilier	211 875	(156 888)	54 987	192 213	(141 471)	50 742
Aménagement des locaux	374 550	(161 754)	212 796	153 316	(125 059)	28 257
Frais de développement de système informatique	611 347	(520 771)	90 576	548 238	(470 647)	77 591
	1 555 675 \$	(1 103 701) \$	451 974 \$	1 176 413 \$	(952 704) \$	223 709 \$

Les déboursés de l'exercice relatifs aux acquisitions ont été de 391 262 \$ (2010 : 53 271 \$), et une réduction de valeur de 12 000 \$ a été effectuée pour un système informatique.

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Office participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Le taux de cotisation de l'Office au RREGOP est passé de 8,19 % de la masse salariale cotisable à 8,69 % au $1^{\rm er}$ janvier 2011, et celui du RRPE, de 10,54 % à 11,54 % au $1^{\rm er}$ janvier 2011.

Les cotisations de l'Office imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 197 327 \$ (2010 : 177 839 \$). Les obligations de l'Office envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie et vacances

	MALA	DIE	VACANCES	
	2011	2010	2011	2010
Solde au début	597 254 \$	531 606 \$	294 846 \$	258 924 \$
Charge de l'exercice	311 246	106 215	390 735	265 508
Prestations versées au cours de l'exercice	(151 352)	(40 567)	(311 198)	(229 586)
Solde à la fin	757 148 \$	597 254 \$	374 383 \$	294 846 \$
Moins : Portion échéant au cours du prochain exercice	118 996	_	374 383	294 846
aa p. 30.10.10.00	638 152 \$	597 254 \$	— \$	— \$

La portion des congés de maladie échéant au cours du prochain exercice concerne des employés en préretraite qui ont fait le choix d'utiliser les journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées.

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

Description

L'Office dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par l'Office.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Actuellement, ce programme ne fait l'objet d'aucune capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à l'Office. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Évaluations et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2011 :

	RREC	GOP	RRPE,	RRAS
	2011	2010	2011	2010
Taux d'indexation	3,25%	3,25%	2,50%	2,75%
Taux d'actualisation	4,66%	4,88%	3,31%	3,29%
Durée résiduelle moyenne d'activité				
des salariés actifs	14 ans	13 ans	6 ans	6 ans

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour vacances n'est jugé nécessaire, puisque l'Office estime que les vacances accumulées sont prises dans l'exercice suivant.

7. AVANCES DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

Le ministre des Finances est autorisé à avancer à l'Office des professions du Québec, à même le Fonds consolidé du revenu, des sommes dont le capital ne pourra excéder 2 millions de dollars. Ces avances porteront intérêt au taux préférentiel et elles viendront à échéance au plus tard le 31 mars 2013. Au 31 mars 2011, aucune avance n'avait été contractée.

8. FONDS D'APPUI À LA MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Le Fonds d'appui à la mobilité de la main-d'œuvre (FAMMO), créé en vertu du décret 241-2008 du 17 mars 2008, est destiné à soutenir des projets des ordres et des organismes régissant l'accès aux métiers réglementés de la construction et hors construction, pour faciliter et accélérer la reconnaissance des compétences des personnes formées à l'extérieur du Québec et qui se portent candidates à l'exercice d'une profession ou d'un métier réglementé au Québec. L'Office gère le Fonds jusqu'en 2011-2012. Le financement initial du Fonds est assumé par le versement d'une subvention de 5 millions de dollars par le gouvernement du Québec. Les intérêts générés par le Fonds sont réinvestis dans le Fonds et des frais de gestion ne dépassant pas 4 % du montant initial du Fonds sont payés à l'Office.

Évolution du Fonds

	2011	2010
Solde du Fonds au début	4 315 621 \$	4 598 046 \$
Plus : Intérêts générés par le Fonds	34 164	37 303
Moins : Sudventions accordées	(408 314)	(270 200)
Frais de gestion engagés par l'Office	(32 759)	(49 528)
Solde du Fonds à la fin	3 908 712 \$	4 315 621 \$

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations avec le Fonds consolidé du revenu déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, l'Office est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Office n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

,					
_		NCIERS	A I I 04		$\Delta \Delta A A$
- 1		MUIERS	$\Delta II < 1$	MARS	70111

États financiers non disponibles à la date de publication.

,					
_		NCIERS	A I I 24		0044
- 1	-IN/	MUIFRS	ΔII 41	MARS	7011

États financiers non disponibles à la date de publication.